A.5

SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE DE JOUR

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.5/g.c.1
AGW 16/12/2020

A31	C39	C43	C43	C46	D1c
900	700	700	900	700	700
2 (6)	2 (4)	3 min.	4	2	2
F47 600 x 900	Annexe 3 - Type I AGW 16/12/2020	Add. 300 m 900 x 300	Annexe 3 - Type I AGW 16/12/2020	Annexe 3 - Type I AGW 16/12/2020	
2	3 (3)	2	1	1	
Annexe 2 AGW 16/12/2020 ou et ou		Annexe 3 - Type II AGW 16/12/2020	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min.	1100 x 300
		2	1	(6)	Radar (7)

Remarques:

1. Les distances mentionnées ci-contre sont les distances préconisées.
   Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Les signaux sont répétés à gauche, sauf les signaux F79.
3. Les signaux F79 sont de dimensions 1100 x 1300. minimum.
4. Le guidage st réalisé au moyen des balises de Type I de l'annexe 2.
   Le balisage latéral est réalisé au moyen des dispositifs de Type I ou II de l'annexe 2.
5. Si la disposition des lieux l'exige, un signal C43 limitant la vitesse à 50 km/h est placé à 150 m.
6. Une zone tampon de 100 m min. est prévue en amont du chantier.
   Cette zone tampon est interdite au personnel et au dépot de matériel ou de matériaux.
7. Le placement de radar préventif ou répressif est possible.

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE DE JOUR

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.5/g.c.1
AGW 16/12/2020

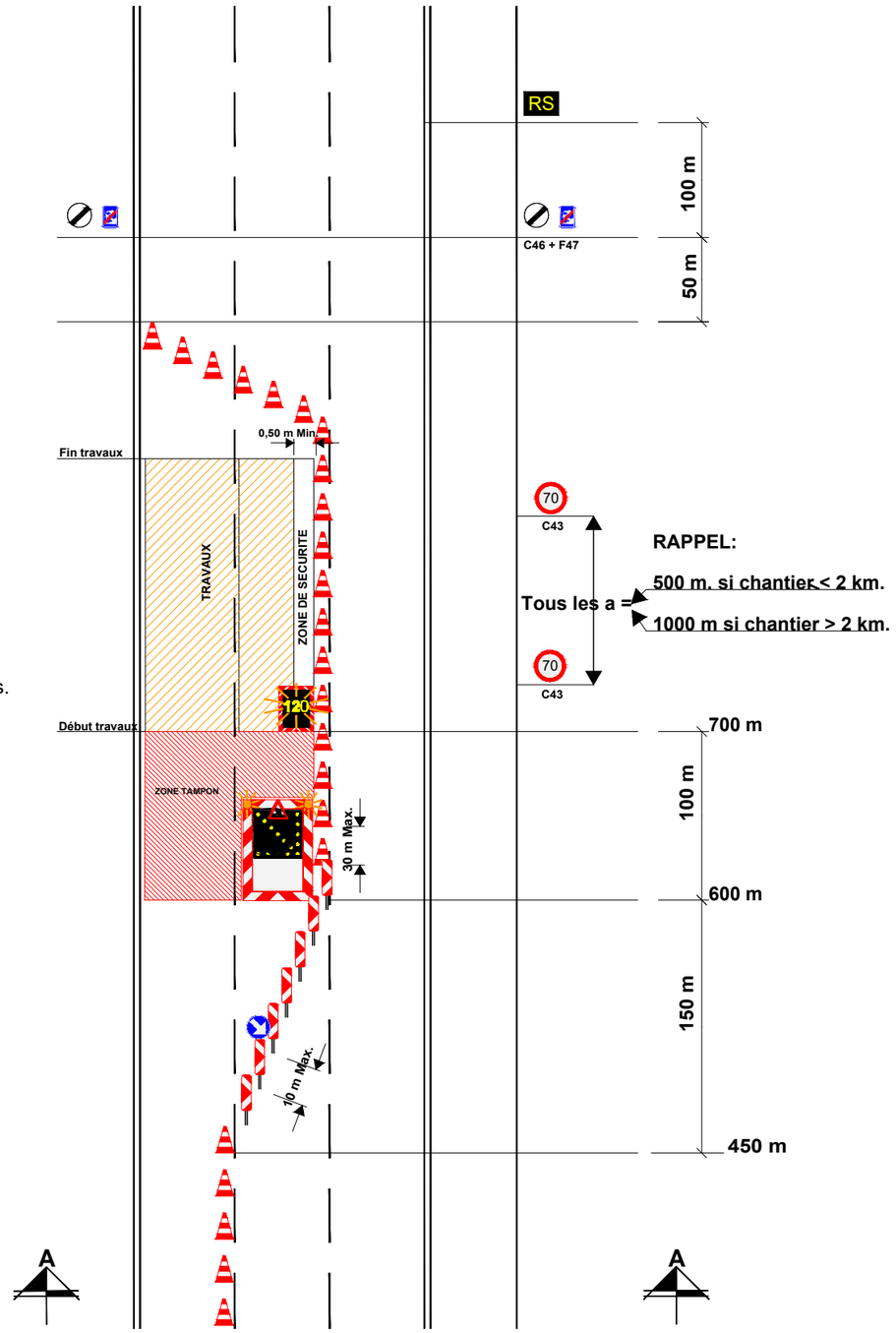

DESG
01/05/2024

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE DE JOUR

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.5/g.c.1
AGW 16/12/2020

2/2

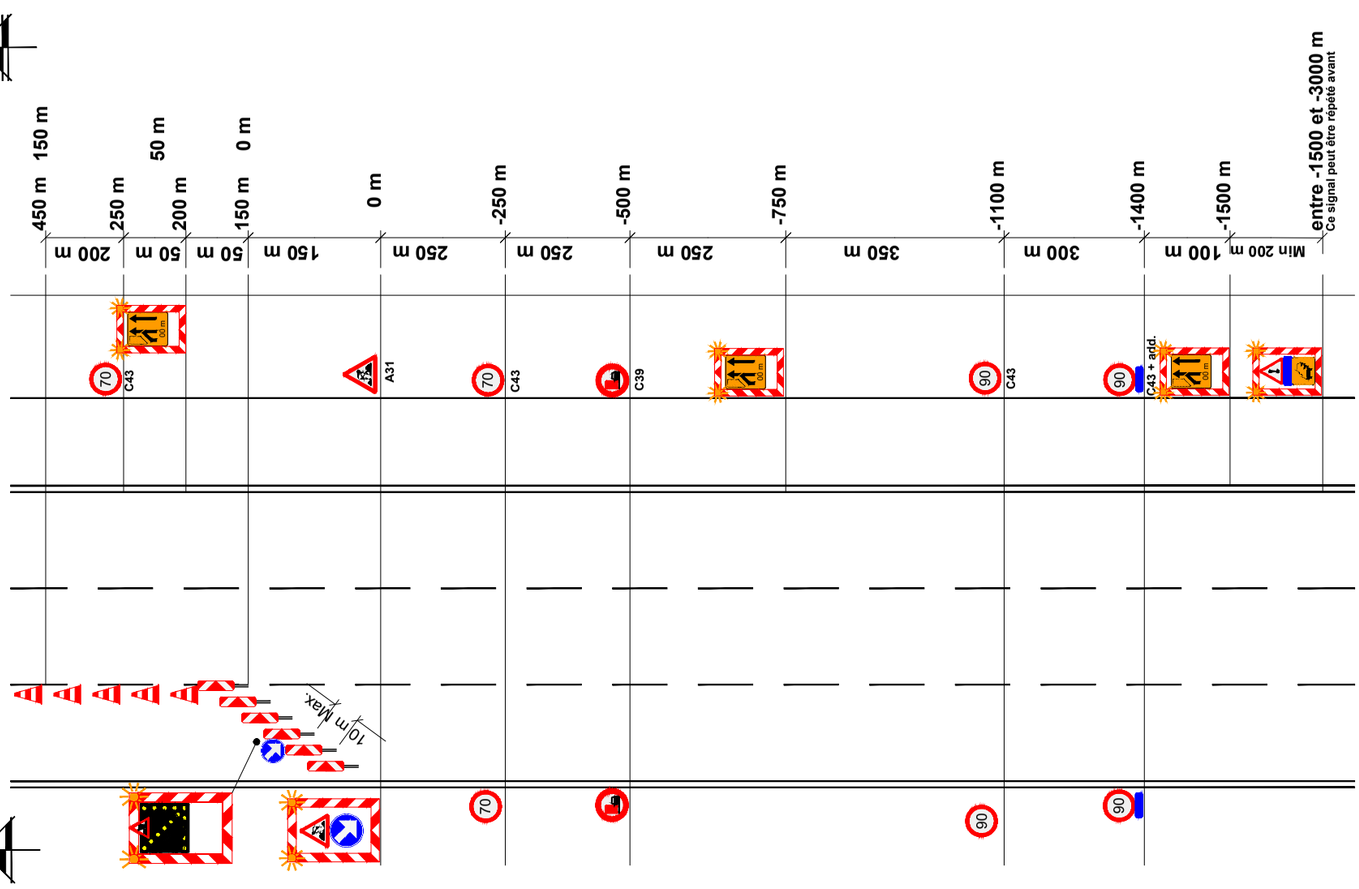

DESG
01/05/2024